

COMMUNE DE MONTRIOND

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2010 - 19H00

COMPTE RENDU

Date de convocation : 24 SEPTEMBRE 2010

Présents : M. LAGRANGE Georges - M. PEERSMAN André - Mme FAVRE Annie - M. BREHIER Emile -
M. MUFFAT Michel (La Glière) - M. MUFFAT Michel (La Ranche) - M. BRAIZE Alain - Mme LANVERS Edith

Absents et excusés : M. GAILLARD Fabrice - M. RICCI Pierre - M. PERSIN Franck - Mme. LAVERY
Joséphine - M. MUFFAT Roger Serge - Mme. DUMAS Claudine - Béatrice TSCHOFFEN

Procurations : Mme. DUMAS Claudine à M. PEERSMAN André

Président de séance : M. LAGRANGE Georges

A été élu secrétaire de séance : M. PEERSMAN André

2. Approbation du dernier compte rendu :

Pas d'observation, le dernier compte rendu est adopté à l'unanimité.

3. FINANCES :

3.1 Point financier :

Il est demandé à chaque commission de travailler sur ses projets d'investissements, afin de transmettre les demandes à la commission finance avant la fin octobre.

Ceci afin de permettre de finaliser le programme d'investissement 2011, avant la fin de l'année, et de permettre la recherche de subvention.

3.2 FISCALITE 2011 :

3.2.1 Base de la C.F.E :

Monsieur le Secrétaire de Mairie explique que les services fiscaux demandent par une note en date du 13 septembre et une simulation très récente, au Conseil Municipal, de fixer la base minimale qui sera appliquée aux entreprises, pour la C.F.E (contribution foncière des entreprises), qui remplace pour partie la Taxe professionnelle supprimée.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre une position de principe, au cas où les services de l'Etat maintiendraient la date du 1^{er} octobre, pour le vote de cette délibération et n'accorderait pas aux communes, un délai supplémentaires de un mois, qui paraît indispensable pour appréhender toutes les facettes du dossier.

Il est à noter que la suppression de la taxe professionnelle, pour la commune de Montriond entraîne une perte financière d'environ 40 000 € par an, malgré les compensations et le reversement de taxes effectués.

Un point précis sera présenté lors du prochain Conseil.

Dans le cas où l'Etat maintiendrait sa date au 1^{er} octobre le Conseil Municipal décide de fixer la base minimale à 1 400 € au lieu de 1 221 € pour l'ancienne TP. Cette augmentation est votée dans le but de ne pas faire supporter le seul effort de la suppression de la T.P, sur les particuliers, mais aussi sur les entreprises, ces dernières étant largement bénéficiaire de cette suppression.

La commission "finance" va étudier le dossier de façon approfondie.

Mais il paraît inéluctable que la Commune devra augmenter sa fiscalité, pour palier à l'incertitude du maintien de la compensation, **et** le gel des dotations versées par l'Etat,

3.2.2 Exonération de la Taxe habitation (part Conseil général) :

Toujours dans le cadre de la suppression de la T.P et son remplacement par divers dispositifs fiscaux et de compensation, dont notamment la perception par la commune de la part départementale de la Taxe d'Habitation, le Conseil Municipal décide d'aligner les abattements qu'opérait sur la Taxe Habitation le Conseil Général, sur ceux de la Commune.

Cet alignement entraînera un gain, pour la commune de 2 500 € environ, qui viendrait compenser en partie les pertes de la taxe professionnelle.

Ce dossier sera évoqué à nouveau lors du prochain Conseil, si l'Etat reporte la date de décision des délibérations au 1^{er} novembre.

4 DOMAINE DU BARON

4.1 Avancement du chantier :

Les travaux de maçonnerie sont presque terminés. Il **ne** reste qu'une partie du dallage, qui sera coulé après montage de la charpente.

Le montage de la charpente a démarré, pour une mise hors eau pour cet hiver.

La démolition du bâtiment restant devrait se réaliser au printemps, une fois le certificat d'achèvement de la 1^{ère} partie obtenue.

4.2 Choix du sol :

Après la présentation des différents sols possible pour la salle, le Conseil Municipal, décide de choisir un plancher bois à champ debout, pour équiper la future salle polyvalente.

5. EAU :

5.1 Chantier de la Glière :

La reprise des travaux est programmée la semaine prochaine. Il reste à faire les deux traversées de routes pour le réseau d'eau pluviales et le remplacement de l'assainissement en encorbellement sur le pont de la Glière (RD 228).

5.2 P.V.R de l'Elé :

Les travaux devraient commencer prochainement, une réunion préparatoire va être organisée.

5.3 Brochaux :

Les travaux de reprise des problèmes d'étanchéités ont commencés et devraient être terminés dans les prochains jours. Il sera alors procédé à la réception des travaux.

5.4 Travaux 2011 :

La commission travaux a retenu le principe de programmer sur 2011, le renforcement et le remplacement du réseau d'eau potable, de la Glière, jusqu'au carrefour des Granges du haut.

Les choix définitifs d'investissements, seront définis lors d'un prochain conseil.

6. URBANISME

6.1 Construction illégales :

L'instruction des différents dossiers se poursuit par la commission.

6.2 Permis Ecole de Ski Français :

Le Conseil Municipal donne son accord pour le dépôt d'un permis de construire par l'E.S.F de Montriond, pour la construction du bâtiment de l'école de ski.

Ce bâtiment sera réalisé et financé par l'E.S.F, dans le cadre d'un bail emphytéotique qui sera conclu entre la Commune et l'E.S.F de Montriond ultérieurement.

6.3 Acquisitions de parcelles:

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat des parcelles suivantes
AH 38 (superficie 386 m2) à 80 €/m2
AH 128 et 129 (superficie 350 et 757 m2) à 5 €/m2.

7. PARKING SOUTERRAIN :

7.1 Point sur les fuites, engagement d'une procédure :

Des travaux de reprise de l'étanchéité ont été menés par les entreprises, près de l'issue de secours, mais les problèmes de fuites persistent.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, dans le cadre de ces désordres, à se rapprocher de son avocat, pour voir les démarches à entreprendre et fixer une réunion avec toutes les entreprises concernées.

8. TRAVAUX :

8.1 Rond point de la Ranche :

Monsieur Emile BREHIER présente au Conseil Municipal, le rapport d'étude du cabinet "Uguet", concernant la réalisation d'un rond point au carrefour de la Ranche.

Il ressort de cette étude que la réalisation de ce projet se situerait dans une fourchette de 250 000 € à 300.000 €.

Après réflexion, devant l'importance du coût et le problème qui est principalement la vitesse des véhicules sur ce secteur, le Conseil Municipal décide d'opter pour la réalisation de ralentisseurs, solution plus efficace pour réduire la vitesse et moins onéreuse pour la commune et une réalisation plus rapide.

8.2 Parking du lac :

Monsieur Emile BREHIER fait part au Conseil Municipal, qu'au regard de la législation, applicable, l'agrandissement du parking du lac n'est pas faisable, telle qu'elle était envisagée.

8.3 Saleuse :

La Commune a lancé une consultation, pour la fourniture d'une saleuse, pour cet hiver, qui se termine le 1^{er} octobre.

8.4 Travaux réfection de la mairie :

La commune va entreprendre cet automne des travaux de réfection des bureaux de la mairie dans : l'accueil, les bureaux du personnel et de la salle du conseil municipal.

Ces travaux se dérouleront courant novembre et entraîneront la fermeture des services administratifs du 15 au 22 novembre, seule une permanence téléphonique sera assurée pour les urgences.

L'enveloppe consacrée à ces travaux est de 20 000.00 €

8.5 Réfection bâtiment "restaurant des Alpagnes"

Monsieur BREHIER Emile présente au Conseil Municipal, le projet modifié réalisé par l'architecte, suite aux observations de ce dernier dans une précédente séance.

Le Conseil Municipal, demande à l'architecte de concentrer son projet sur la restructuration et mise aux normes du bâtiment existant avec une légère extension pour une enveloppe financière de 350 000.00 €

Ce dossier sera réétudié lors d'une prochaine séance.

8.6 Salle d'accueil à la Licherette :

Le Conseil Municipal, envisage la construction sur le plateau de la "Licherette" d'un bâtiment servant de salle d'animation, de salle hors sacs et point d'accueil, à laquelle sera associé des sanitaires.

Le Conseil Municipal étudiera ce dossier le 23 octobre lors d'une visite sur le site.

8.7 Activité du service technique

Ce point est reporté à une prochaine séance.

9. SERMA

9.1 Renouvellement de la télécabine :

Les travaux se déroulent conformément au planning pour une livraison de l'installation le 19 novembre et une mise en service vers le 3 décembre 2010.

9.2 Remplacement ligne E.R.D.F :

Le Conseil Municipal donne son accord pour les travaux de remplacement de la ligne E.D.F, qui alimente les installations, entre Ardent et les "Lindarets". Le départ de cette ligne sera enterré et des conventions d'occupation du domaine seront signées entre la Commune et E.R.D.F.

9.3 Point sur la prolongation éventuelle de la convention :

Ce point est reporté à une prochaine séance.

10 ECOLE :

10.1 Bilan financier année 2009/2010

Le coût global de fonctionnement de l'école pour la commune pour l'année scolaire écoulée est de.: 83 030.15 €.

Des documents plus détaillés sont disponibles en mairie, ou sur le site internet de la mairie.

11. COMPTE RENDU COMMISSION :

11.1 Aménagement du Chef - lieu :

Le Conseil Municipal, valide le lancement d'une consultation, pour le choix d'un architecte. Afin d'étudier le projet de réalisation de salles et d'appartements, sur la dalle supérieure du parking souterrain.

11.2 Commission scolaire :

L'effectif actuel de l'école est de 50 enfants.

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal, que la nouvelle présidente de l'A.P.E.M est Mme BRAILLARD

Une rencontre avec la nouvelle directrice et la commission scolaire va être organisée.

11.3 O.P.H 74 Projet vers l'école :

Une présentation du projet sera faite prochainement par le cabinet d'architecte BOZETTO, en charge du dossier, pour l'O.P.H 74.

12. DIVERS

12.1 Bilan des feux du lac :

Le coût global des feux du lac, avec la valorisation du temps passé par le personnel de la commune, s'élève à 55 852 € TTC.

Concernant le spectacle, la commission décide de lancer pour l'année 2011 une consultation, avec un budget de 35 000.00 €.

12.2 Remplacement bassin (NEURAZ Gisèle)

Le Conseil Municipal donne son accord pour la fourniture du tronc, en échange, le bassin doit rester d'accès public.

12.3 Coupes ONF, désignation des garants :

Dans le cadre du programme de coupes 2011, le Conseil Municipal désigne les membres suivants comme garants : M. BREHIER Emile, M. PEERSMAN André, M. MUFFAT Michel (La Ranche).

12.4 Sens interdit de la vieille route :

Le sens interdit sera supprimé et la route remise en double sens, des aménagements saisonniers seront opérés en période estivale, pour ralentir la circulation.

12.5 T.N.T :

Avec l'équipement de l'émetteur du "Pleney", une partie de la population reçoit la TNT, si elle a un poste de télévision adapté, ou un petit décodeur.

Concernant les émetteurs situés sur la commune, la Commune verra avec T.D.F, pour les possibilités de démontage des émetteurs devenus inutiles.

12.6 Dénomination des rues du village :

Le Conseil Municipal, accepte le projet de dénomination des rues du village (document consultable en mairie, ou sur le site internet). Il est rappelé que la population a été associée à cette démarche, par l'organisation de deux réunions publiques les 9 et 16 septembre 2010.

La Séance est levée à 23 h 20